

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal de Trécesson, tenue à la salle des délibérations du conseil ce 16 juin 2022 à 19 h.

**SONT PRÉSENTS :**

- M. Ghislain Nadeau, maire;
- M. André Masson, conseiller;
- Mme Nadia Caron, conseillère;
- Mme Nathalie Dion, conseillère;
- M. Martin Veilleux, conseiller;
- M. Stéphan Roy, conseiller.

**EST ABSENTE :**

- M. Rémi Roy, conseiller.

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :**

- Mme Kelly Bédard, greffière-trésorière adjointe.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h 01.

-----  
**CERTIFICAT DE SIGNIFICATION**

Je soussignée, Kelly Bédard, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié cet avis de convocation dans les délais en laissant une copie à tous par courriel.

**RÉSOLUTION 2022-06-36**  
Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dion,

APPUYÉ par le conseiller André Masson,

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal de Trécesson, tenue à la salle des délibérations du conseil ce 16 juin 2022 à 19 h, soit et est adopté.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**  
Période de questions  
réservée au public.

-----  
**Période de questions réservée au public.**  
-----

ATTENDU QUE la municipalité de Trécesson a reçu signification d'une demande introductive d'instance et une modifiée en date du 7 juin 2022 dans le dossier 705-17-010345-229;

ATTENDU QUE la procédure est instituée dans le district judiciaire de Joliette;

ATTENDU QUE Monsieur le maire a contacté Me Louis Bigué de l'étude légale Bigué Avocats;

ATTENDU QUE suite à des vérifications préliminaires il est nécessaire de mandater un procureur dans le district judiciaire de

Joliette pour représenter la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité a avisé ses assureurs de la poursuite instituée et qu'une prise de position de l'assureur devrait être transmise à la municipalité;

ATTENDU QU'il est également nécessaire de prendre des mesures de sauvegarde vu les délais;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Veilleux,

APPUYÉ par le conseiller André Masson,

DE déterminer que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

DE valider les démarches effectuées par les avocats Bigué et Bélanger Sauvé depuis qu'ils furent contactés par la municipalité;

QUE les avocats Bélanger Sauvé représentent la municipalité dans le suivi du dossier Sintra Inc. et qu'ils adjoignent les services de Bigué Avocats s'ils le jugent nécessaire;

QUE copie conforme de la résolution soit adressée à ces avocats et à l'assureur de la municipalité.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

ATTENDU les besoins rencontrés au niveau des ressources humaines à la Municipalité de Trécesson concernant l'entretien des chemins;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'affichage d'un poste saisonnier d'opérateur ou opératrice de niveleuse;

ATTENDU QU'un candidat s'est démarqué lors d'une entrevue;

ATTENDU les recommandations du comité des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Masson,

APPUYÉ par la conseillère Nadia Caron,

D'EMBAUCHER M. Alain Gagnon, selon les conditions discutées.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

**RÉSOLUTION 2022-06-37**

Adoption d'une résolution suite à la demande introductive d'instance de Sintra Inc.

**RÉSOLUTION 2022-06-38**

Suivi pour le poste saisonnier d'opérateur ou opératrice de niveleuse.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Période de questions réservée au public.

**Période de questions réservée au public.**

-----

**RÉSOLUTION 2022-06-39**

Levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dion,

APPUYÉ par la conseillère Nadia Caron,

QUE la séance soit levée.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----  
Et la séance est levée à 19 h 48.

---

**GHISLAIN NADEAU, maire**

---

**KELLY BÉDARD, greffière-trésorière  
adjointe**